



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

1/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial ROUNDUP FLASH PLUS

Code du produit (UVP) 62290224

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Sel de potassium de glyphosate





ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

2/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré soluble (SL)
Glyphosate acide 450 g/l, sous forme de sel de potassium de glyphosate 551 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Sel de potassium de glyphosate	70901-12-1	Aquatic Chronic 2, H411	42
Alkylaminoéthoxylat d'un éther d'alkyle gras	68478-96-6	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	> 1 – < 10

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

3/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Ce produit n'est pas un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. L'eau ne doit pas entrer en contact direct avec le produit.



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

4/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Entreposer séparément les vêtements de travail. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser. Protéger du gel. Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage. Le gel affectera la condition physique mais n'endommagera pas le produit. Dégeler et mélanger avant l'usage.



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

5/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.										
Protection des mains	<p>Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.</p> <p>Laver les gants en cas de contamination. Les jeter si ils sont contaminés à l'intérieur, si ils sont percés ou la contamination externe ne peut pas être éliminée.</p> <table><tr><td>Type de matière</td><td>Caoutchouc nitrile</td></tr><tr><td>Taux de perméabilité</td><td>> 480 min</td></tr><tr><td>Épaisseur du gant</td><td>> 0,4 mm</td></tr><tr><td>Indice de protection</td><td>Classe 6</td></tr><tr><td>Norme</td><td>Gants de protection conformes à EN 374.</td></tr></table>	Type de matière	Caoutchouc nitrile	Taux de perméabilité	> 480 min	Épaisseur du gant	> 0,4 mm	Indice de protection	Classe 6	Norme	Gants de protection conformes à EN 374.
Type de matière	Caoutchouc nitrile										
Taux de perméabilité	> 480 min										
Épaisseur du gant	> 0,4 mm										
Indice de protection	Classe 6										
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.										
Protection des yeux	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).										
Protection de la peau et du corps	<p>Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.</p> <p>En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.</p> <p>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.</p> <p>Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant</p>										



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

6/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

	les prescriptions du fabricant.
Mesures générales de protection	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit: Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	jaune clair à ambre
Odeur	type amine
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4,5 - 5,5 (10 g/l) (23 °C) (eau désionisée)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	n'a pas de point d'éclair
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	448 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	1,308 (20 °C) Eau à 4 °C
Densité	1,31 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sel de potassium de glyphosate: log Pow: < -3,2 (25 °C) Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

7/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Explosivité	Donnée non disponible
9.2 Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Acier galvanisé, Acier au carbone, Acier doux sans revêtement intérieur
Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Produits de combustion dangereux: voir section 5.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 5,05 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritation sévère des yeux. (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Sel de potassium de glyphosate : Ces informations ne sont pas disponibles.

Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Sel de potassium de glyphosate : Ces informations ne sont pas disponibles.

Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la mutagénèse



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

8/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Sel de potassium de glyphosate : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.
Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité

Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Sel de potassium de glyphosate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Sel de potassium de glyphosate : Ces informations ne sont pas disponibles.

Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE : Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 28 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité chronique pour les poissons	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Essai en dynamique NOEC: >= 9,63 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 69 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)): 12,5 mg/l Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique glyphosate.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 11 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr EC10 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 1,2 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 7 jr CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)) 12,3 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 14 jr NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)) 2,08 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 14 jr
Toxicité envers d'autres organismes	DL50 (Apis mellifera (abeilles)) > 265 mcg/bee (contact) Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire. DL50 (Apis mellifera (abeilles)) > 285 mcg/bee (oral)



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

9/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Durée d'exposition: 48 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)) > 2.700 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Sel de potassium de glyphosate:
Donnée non disponible
Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE:
Donnée non disponible

Koc

Sel de potassium de glyphosate: Koc: 884
Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Sel de potassium de glyphosate: Facteur de bioconcentration (FBC) < 1
Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE:
Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Sel de potassium de glyphosate: Donnée non disponible
Éthoxylate d'isotridécylétherpropylamine + 5 OE: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Sel de potassium de glyphosate: Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

10/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

14.1 – 14.5 Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Sans nomenclature

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CIx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous



ROUNDUP FLASH PLUS

Version 2 / F
102000040184

11/11
Date de révision: 24.08.2020
Date d'impression: 09.09.2020

	Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Mise à jour et renumérotation liée à l'intégration d'un nouveau système.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.